

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2016

Etaient présents : Maurice AUBRY (Suppléant de Sylvie LANDELLE), Damien RICHARD, Bernard BOUVIER (suppléant de Hervé DELALANDE), Christian RAIMBAULT, Michel FORTUNE, Michel PLANCHENAU (Suppléant de Christian GRIVEAU), Yannick COQUELIN, Roger GOBE, François SAINT et Serge TEXIER (Suppléant d'Andony DESOJANAR).

Etaient excusés : François ZOCHETTO, Nicole BOUILLON.

Etaient absents : Denis MOUCHEL, Sandrine BOUTTIER, Hervé LHOTELLIER, Xavier POTTIER, Françoise GAUCHOTTE, Fabien ROBIN

Assistaient également à la réunion : Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

Secrétaire de séance : Michel FORTUNE

I - APPROBATION DU PV DU 26 JANVIER 2016

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

II - SITUATION FINANCIERE : RESULTATS 2015 ET PROPOSITIONS 2016

M. Le Président donne lecture du Compte Administratif 2014 en le comparant avec les propositions du Budget Primitif 2015.

FONCTIONNEMENT		CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
	DEPENSES				
11	Charges à caractère général				
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	500,00	40,15	500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	150,00	0,00	100,00
61521	Entretien de terrains	437,74	5 000,00	6 070,26	5 000,00
61523	Voies et réseaux	960,00	500,00	0,00	500,00
616	Primes d'assurances	582,00	600,00	590,70	600,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	100,00	0,00	100,00
6184	Versement org. formation (Apprentissage)				1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	200,00	0,00	100,00
6226	Honoraires	800,00	7 000,00	2 005,62	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 161,02	5 000,00	3 707,16	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	772,10	500,00	0,00	500,00
6237	Publications	123,48	4 000,00	2 922,00	4 000,00
6238	Divers				1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 351,85	1 000,00	9,40	600,00
6262	Frais de télécommunications	244,08	250,00	251,99	270,00
	TOTAL	6 432,27	24 800,00	15 597,28	18 770,00
12	Charges de personnel				
6218	Autre personnel extérieur	11 835,29	20 000,00	7 072,86	18 000,00
6417	Rémunération des apprentis				3 600,00
	TOTAL	11 835,29	20 000,00	7 072,86	21 600,00
65	Autres charges de gestion courante				
6531	Indemnités élus	2 435,30	7 000,00	5 644,54	6 500,00
6533	Cotisations retraite	92,16	300,00	223,99	300,00
6554	Contributions aux organ de regroupement	3 674,55	25 000,00	23 532,15	20 000,00
6574	subventions aux associations et autres	3 580,00	2 055,00	2 055,00	2 600,00
	TOTAL	9 782,01	34 355,00	31 455,68	29 400,00
66	Charges financières				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 621,63	1 500,00	1 121,22	900,00
6618	Intérêts autres dettes	0,00	100,00	0,00	100,00
	TOTAL	1 621,63	1 600,00	1 121,22	1 000,00
67	Charges exceptionnelles				
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	500,00	265,00	500,00

		TOTAL	0,00	500,00	265,00	500,00
68	Amortissements et Provisions					
6811	Amortissements des immobilisations		47 987,24	49 260,00	49 255,09	47 315,00
6815	Provisions			19 370,00	0,00	14 962,00
		TOTAL	47 987,24	68 630,00	49 255,09	62 277,00
22	Dépenses imprévues					
	Dépenses imprévues		0,00	4 000,00	0,00	7 000,00
		TOTAL	0,00	4 000,00	0,00	7 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		77 658,44	153 885,00	104 767,13	140 547,00
	RECETTES					
73	Impôts et Taxes					
73111	Contributions directes		77 309,00	76 700,00	77 969,00	70 000,00
		TOTAL	77 309,00	76 700,00	77 969,00	70 000,00
74	Dotations et Participations					
74741	Communes		46 110,00	46 200,00	48 093,00	42 300,00
74833	Etat compensation taxe professionnelle		5 371,00	5 225,00	3 295,00	3 012,00
74718	Participation Etat - Apprentissage					1 000,00
7478	Subvention AELB				1 882,81	1 200,00
		TOTAL	51 481,00	51 425,00	53 270,81	47 512,00
77	Produits exceptionnels					
777	amortissements de subventions		29 214,12	25 760,00	25 759,11	23 035,00
		TOTAL	29 214,12	25 760,00	25 759,11	23 035,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		158 004,12	153 885,00	156 998,92	140 547,00
	RECETTES - DEPENSES		80 345,68	0,00	52 231,79	

INVESTISSEMENT		CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
	DEPENSES				
020	Dépenses imprévues	0,00	12 578,21	0,00	11 903,14
1311	subventions remboursées	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et Dettes assimilées				
1641	emprunts en euros	17 787,45	20 000,00	17 574,03	18 100,00
23	Immobilisations en cours				
	immobilisations programme 2013				
	Op 20131 CRE études	9 360,00			
	Op 20132 CRE entretien aménagement	0,00			
	Op 20133 CRE restauration continuité				
	Op 20134 Hors CRE (dont achat panneaux)	717,60			
	immobilisations programme 2014				
	Op 20141 CRE études	5 418,00	20 000,00	11 220,00	7 500,00
	Op 20142 CRE entretien aménagement	1 680,00	5 000,00	1 856,27	
	Op 20143 CRE restauration continuité	130 239,12			
	Op 20144 Hors CRE	1 176,00	6 100,00	6 022,80	
	immobilisations programme 2015				
	Op 20151 CTMA Etudes		30 000,00	8 334,00	12 000,00
	Op 20152 CTMA Entretien-Aménagement		55 000,00	3 535,00	15 000,00
	Op 20153 CTMA Restauration continuité		85 000,00	71 310,00	6 000,00
	Op 20154 Hors CTMA		40 000,00	15 656,40	5 000,00
	TOTAL	148 590,72	241 100,00	117 934,47	45 500,00
	immobilisations programme 2016				
	Op 20161 CTMA Etudes				35 000,00
	Op 20162 CTMA Entretien-Aménagement				25 000,00
	Op 20163 CTMA Restauration continuité				230 000,00
	Op 20164 Hors CTMA				20 000,00
	TOTAL				310 000,00
777	amortissements de subventions	29 214,12	25 760,00	25 759,11	23 035,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	195 592,29	300 438,21	161 267,61	409 538,14
	RECETTES				

10	dotations, fonds divers, réserves				
10222	FCTVA	0,00	812,00	812,29	298,00
1068	excédents de fonctionnements capitalisés	68 985,18	80 345,68	80 345,68	52 231,79
13	Subventions Investissement 2012/2013/2014				
1311	Etat et Agence de l'eau	35 332,23	7 000,00	85 086,37	
1312	Région	4 600,54	5 800,00	0,00	
1313	Départements	0,00	18 000,00	62 241,00	
	TOTAL	39 932,77	30 800,00	147 327,37	
13	Subventions Investissement 2015				
1311	Etat et Agence de l'eau				32 000,00
1312	Région				7 000,00
1313	Départements				15 000,00
	TOTAL				54 000,00
40	Opérations de transfert entre sections				
	Amortissements des immobilisations	47 987,24	49 260,00	49 255,09	47 315,00
.001	Solde d'investissement n-1	177 907,63	139 220,53	139 220,53	255 693,35
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	334 812,82	300 438,21	416 960,96	409 538,14
	RECETTES - DEPENSES	139 220,53	0,00	255 693,35	

> VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2015, Considérant que les résultats du compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2015, il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoin, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoin, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

> VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Les participations des communes représentent 128 125 €. Concernant la dette du syndicat, le capital remboursé en 2015 était de 17 574,03 € et les intérêts payés s'élèvent à 1 121,22 €.

Dépenses de fonctionnement :	104 767,13 €
Recettes de fonctionnement :	156 998,92 €
D'où un excédent de fonctionnement :	+ 52 231,79 €

Dépenses d'investissement :	161 267,61 €
Recettes d'investissement :	277 740,43 €
D'où un résultat d'exercice :	+ 116 472,82 €
Excédent reporté	+ 139 220,53 €
D'où un excédent d'investissement:	+ 255 693,35 €

M. le Président se retire pour le vote du Compte administratif.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE sous la présidence de M. FORTUNE, Vice-président.

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 aux chiffres suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				139 220,53		139 220,53
Opérations de l'exercice	104 767,13	156 998,92	161 267,61	277 740,43	266 034,74	434 739,35
Totaux	104 767,13	156 998,92	161 267,61	416 960,96	266 034,74	573 959,88
Résultats de clôture		52 231,79		255 693,35		307 925,14
Restes à réaliser				39 500,00		39 500,00

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

> AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Les résultats de clôture du compte administratif 2015 sont les suivants :

un excédent d'exploitation de 52 231,79 €

un excédent d'investissement de 255 693,35 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépense : 39 500,00 €

En recette : 0,00 €

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement pour financer les travaux d'investissements
- de reprendre l'excédent d'investissement
- de reprendre les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- de reprendre au budget primitif 2016 les résultats de l'exercice 2015
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

> PARTICIPATIONS DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT POUR 2016

Il est soumis aux membres du Comité Syndical le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes, au titre de participation aux dépenses du Syndicat de Bassin du Vicoïn, pour l'année 2016.

Au vue de la bonne marge financière du Syndicat de bassin et des nombreux investissements couverts par les subventions, pour l'année 2016, M. le Président et les membres du bureau proposent de diminuer les participations demandées aux communes de 10 %. Le montant total demandé serait donc de 115 313 € au lieu de 128 125 €.

Chaque commune, en même temps qu'elle était informée du montant de sa quote-part, a été invitée à faire connaître le mode de financement envisagé.

En définitive, la situation, pour chaque commune, se présente conformément au tableau ci-annexé, qui vaudra autorisation pour le Syndicat de Bassin du Vicoïn de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaire dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- d'approuver la diminution de 10% du montant des participations des communes pour l'année 2016.
- d'approuver l'état des participations de l'année 2016 des communes adhérentes au Syndicat de Bassin du Vicoïn tel que présenté ci-joint.

Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2015	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
AHUILLE	7 353 €			
LA BACONNIERE		4 890 €		4 890 €
BOURGNEUF LA FORET	8 652 €			
BOURGON	1 710 €			
LA BRULATTE		6 890 €		6 890 €
CHANGE	3 729 €			
LE GENEST SAINT ISLE	8 625 €			
L'HUISSERIE		4 073 €		4 073 €
LAUNAY VILLIERS		3 482 €		3 482 €
LAVAL	3 254 €			
LOIRON		5 480 €	1 735 €	3 745 €
MONTIGNE LE BRILLANT	10 072 €			
NUILLE SUR VICOIN		12 395 €		12 395 €
OLIVET		3 894 €		3 894 €
PORT BRILLET		4 472 €	985 €	3 487 €
SAINT BERTHEVIN		16 916 €		16 916 €
SAINT OUEN LES TOITS		3 972 €	575 €	3 397 €
SAINT PIERRE LA COUR		5 454 €		5 454 €
TOTAL	43 395 €	71 918 €	3 295 €	68 623 €

> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget 2016 est voté par chapitre et inclut les restes à réaliser et les résultats de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2016 comme résumé ci après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	140 547,00	409 538,14
RECETTES	140 547,00	409 538,14

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

III - PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

M. le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2016. Le programme CTMA pour 2016 pourrait s'établir de la manière suivante :

Entretien de la ripisylve	= 5 500 €
Enlèvement d'embâcles	= 12 000 €
Abattage systématique (Phytophtora)	= 1 200 €
Restauration du lit mineur	= 84 500 €
Continuité écologique	= 122 500 €
Pompes à nez et clôtures	= 18 000 €
Suivi Indicateurs	= 9 000 €
Suivi phytophtora	= 1 500 €
Enlèvement plantes envahissantes	= 7 800 €
Etudes zone humide AHUILLE + Frayère LAUNAY VILLIERS + DCE PEBECO	= 25 500 €
Communication	= 1 500 €
TOTAL 2016	= 288 700 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le programme des travaux prévus en 2016 tels que présentés et d'autoriser le lancement du marché public relatif à ces travaux.
- Confie aux membres de la Commission d'appels d'offres du Syndicat réunis en Commission d'ouverture des plis le choix des entreprises qui seront retenues.
- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour l'année 2016, ainsi qu'auprès du Conseil Régional par le biais du CRBV,
- Autorise Monsieur Le Président, à signer tout document relatif à ces marchés.

IV -SUBVENTIONS AUX GDON ET AUX COMMUNES PAR ATTRIBUTION DE CAGES-PIEGES

M. le Président informe les délégués que les responsables communaux des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON), réunis le 10 février 2016, ont sollicité la mise à disposition de cages pièges pour la destruction de ragondins et de rats musqués, tout comme en 2013 et 2014.

Considérant la nécessité de lutter contre les ragondins et les rats musqués, qui détruisent berges et récoltes, qui véhiculent des maladies transmissibles à l'homme, et aux animaux domestiques,

Considérant l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 déclarant obligatoire la lutte contre les ragondins et les rats musqués, Considérant l'action d'intérêt général conduite par les GDON sur le bassin du Vicoin, de façon bénévole, pour lutter contre la prolifération des ragondins, en lien avec les communes du bassin,

Considérant les besoins exprimés pour chaque commune, membre du syndicat de bassin,

M. le Président propose de donner une suite favorable à cette demande, en attribuant une subvention aux GDON et communes, sous forme d'attribution de cages pièges, à raison de **42 euros par cage**, pour 13 cages pièges.

Considérant la nécessité de lutter contre la prolifération des ragondins et des rats musqués ainsi que l'intérêt pour le syndicat de bassin, de ce partenariat avec les GDON et les communes, **après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

> Décide d'affecter en 2016 **une enveloppe maximum de 546 €** à titre de subvention aux communes et aux Groupements des Organismes Nuisibles des communes du Syndicat de Bassin correspondant à l'attribution de 13 cages pièges en tout.

> Décide de solliciter la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements des Organismes Nuisibles), pour la mise en œuvre de cette opération, pour le regroupement des commandes de cages, et le versement global de la subvention qui sera arrêtée sur la base d'un bilan d'attribution des cages pièges validé par le syndicat de bassin,

> Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

V - QUESTIONS DIVERSES

> Ouvrage du Pont Alain à SAINT BERTHEVIN

Nicolas BOILEAU informe les élus que la propriétaire de l'ouvrage a émis une demande supplémentaire (correspondant à une augmentation du débit dérivé vers le moulin) sur la proposition d'aménagement du dossier PRO, estimée à environ 3 000 €. Ce surcoût sera à régler par la propriétaire.

L'avis de la Police de l'eau est à solliciter ; tout comme celui des financeurs. Une réunion de travail avec la propriétaire est programmée le 20 mai 2016.

> Chemin de la Peltrie à ST OUEN DES TOITS

Sur ce site, sur le ruisseau de l'étang d'Olivet, le busage permettant le franchissement du ruisseau est fortement plein, en toute condition de débit (en charge) et le lit du ruisseau en aval semble encombré. Un affouillement est présent de part et d'autre du busage. La prise de cote du profil du ruisseau en aval du busage par les techniciens du syndicat a montré que le niveau du lit du ruisseau était calé par un ouvrage de franchissement privé (busage de parcelle à parcelle) situé en aval des premières parcelles. Ce busage a probablement été installé plus récemment que l'ouvrage sous le chemin de la Pelterie et donc a une cote plus élevée ; le ruisseau s'étant rechargé naturellement depuis son creusement initial. Par conséquent, si le ruisseau devait être « curé » sur cette longueur, celui-ci se reconstituerait rapidement à concurrence du fond de busage privé ; sauf à modifier ce dernier.

La consultation des services de la Police de l'Eau a montré que le syndicat se heurterait à un refus pour une demande de nettoyage du ruisseau sur la longueur de la parcelle principalement pour la raison que le lit du ruisseau s'est reconstitué (rééquilibré) depuis son creusement initial. Le lit est stabilisé par une granulométrie en aval du chemin conforme à ce qui est attendu c'est-à-dire sable et petits cailloux (cette granulométrie témoigne que les écoulements sont suffisants pour ne pas stocker de sédiments). En aval du busage, le gabarit du ruisseau est de plus du double en ouverture que celui en amont du chemin et donc cela ne pourrait pas justifier un curage.

En conséquence de ces deux informations, le bureau du Syndicat réuni le 17 mars 2016 propose d'intervenir de la façon suivante :

- Nettoyage mécanique en aval immédiat du busage de la végétation, des déchets (pneu) et du point haut du lit du ruisseau ;
- Protection par enrochement de la tête et du pied de l'ouvrage (amont/aval) pour éviter tout affouillement de celui-ci.

Une surveillance de l'ouvrage vis-à-vis des montées d'eaux sera mise en place par le syndicat ; ce qui apportera des éléments sur la nécessité ou non d'intervenir sur un changement d'ouvrage à l'avenir.

> La Huardais au BOURGNEUF LA FORET

Une visite sur place, en présence du propriétaire, a été réalisée pour examiner la pertinence et la faisabilité de solutions destinées à réduire les aléas des inondations vers l'étable de la ferme (voir tableau). Une décision sera prise lors du prochain comité syndical.

Hypothèses	Description	Efficacité	Coût estimatif (HT)
H0 (identique)	Démantèlement passerelle + reconstruction à l'identique	Très bonne	25 000
H0 (nouvelle passerelle)	Démantèlement passerelle et reconstruction plus petite et décalée	Très bonne	17 000
H1	Ecrêtement chemin	Très limitée	3 000 (> 6000 avec H4)
H2	Deux surverses (2)	Limitée	8 à 10 000 (> 13 000 avec H4)
H3	Elargissement ruisseau*	Limitée	3 000
H4	Merlon	Avec H2 et H1	3 000

Le prochain comité syndical est fixé au Mardi 17 mai 2016 à 10h à MONTIGNE LE BRILLANT. Une visite des ouvrages du Bigot à MONTIGNE et du Pont Alain à ST BERTHEVIN.

Le Secrétaire,
Michel FORTUNE



Le Président,
Christian RAIMBAULT

